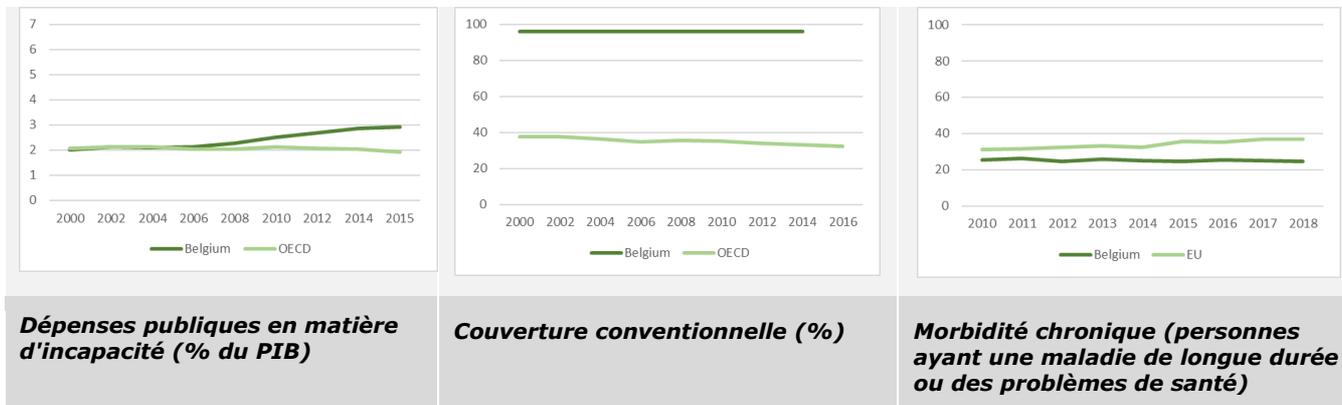


Négocier le retour au travail à l'ère du changement démographique par le biais des relations industrielles (VS/2019/0075)



Belgique

Indicateurs sur l'incapacité, les relations industrielles et les maladies chroniques*



Cadre législatif et questions clés pour le retour au travail

<ul style="list-style-type: none"> Loi du 4 août 1996 relative au bien-être au travail (chapitre 4) Loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail Loi du 14 juillet 1994 relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités Législation anti-discrimination 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de coordination entre professionnels de santé Forte incidence des ruptures de contrat de travail pour raisons médicales (force majeure médicale) et manque de soutien pour les employés déclarés définitivement inaptes à retourner au même poste ou dans la même entreprise Soutien insuffisant aux PME dans la mise en œuvre d'aménagements raisonnables
<p>Cadre législatif</p>	<p>Questions clés</p>

Implication des partenaires sociaux dans les politiques de retour au travail

<ul style="list-style-type: none"> Forte culture du dialogue social, taux élevé de couverture conventionnelle et de syndicalisation mais en déclin Participation dans l'élaboration de la législation via le Conseil national du travail et le Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail 	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité du comité de santé et de sécurité de créer une politique interne de réintégration dans l'entreprise Obligation pour l'employeur d'élaborer des plans individuels de réintégration Possibilité pour les délégués syndicaux d'aider l'employé lors des négociations avec l'employeur et les collègues
<p>Niveau national</p>	<p>Niveau de l'entreprise</p>

Recommandations politiques

<p>Recommandations pour les décideurs politiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la législation sur les trajets de réintégration Recueillir des données fiables et systématiques sur le retour au travail Favoriser les trajets de réinsertion socio-professionnelle individualisés Contrôler les entreprises avec une incidence élevée d'incapacité de travail 	<p>Recommandations pour les partenaires sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Inclure le retour au travail dans une convention collective interprofessionnelle sur le bien-être au travail Définir des conseils pratiques communs au niveau interprofessionnel ou sectoriel sur la conception de politiques de réintégration au niveau de l'entreprise Poursuivre la sensibilisation et la formation des affiliés
---	--

Références

Lopez Uroz, N., L. Westhoff and M. Akgüç (2020), Shaping return to work policy: The role of industrial relations at national and company level – Country Report for Belgium, Brussels.

* Sources : Les données sur les dépenses publiques en matière d'incapacité et sur la couverture des négociations collectives proviennent de l'OCDE. Les données sur la morbidité chronique proviennent d'Eurostat.

